

Mardi 25 août 2020 www.ville-de-chimay.be // aude.dardenne@ville-de-chimay.be

Le port du masque est obligatoire depuis le samedi 1er août, tous les jours de la semaine, pour l'accès et la circulation de tous les usagers et usagères âgés de plus de 12 ans, sur l'ensemble de la Grand Place et du centre historique, en raison de leur caractère touristique (entrées rue Rogier, Rue Saint Nicolas, Rue Basse Ville, rue Pont du Welz) et sur les Ormeaux.

Luttons ensemble Continuons à appliquer les gestes barrières au quotidien.

Agence Locale pour l'Emploi

Au seuil de la rentrée scolaire, l'agence locale pour l'emploi vous rappelle qu'elle constitue une réserve de surveillant(e)s du temps de midi, du matin et/ou du soir pour les écoles de l'entité. Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec l'ALE au 060/41 11 92 ou 0474/13 60 80 ou par email à alechimay@gmail.com.
Le Président, Thierry CORBIAUX

Attention, la réglementation prévue pour le stationnement dans le centre de Chimay va être sujette à sanction.

Pour rappel, les zones concernées par la zone bleue sont : Place du Chapitre, Grand Place, Grand Rue, rue du Pont du Welz, rue d'Austravant, rue Saint Nicolas.

Le stationnement y est gratuit mais le disque est obligatoire. La durée maximale de stationnement est de 1h30 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Merci d'y être très attentifs

En raison de la sécheresse et de la canicule que nous connaissons actuellement, nos réserves d'eau diminuent. Préservons nos ressources pour que nous puissions avoir un approvisionnement normal: **NE GASPILLONS PAS NOTRE EAU.**

Réservons-la à un usage ménager normal.

RAPPEL - Les pompes publiques sont réservées aux agriculteurs EN PRIORITÉ.



L'Echevine de l'Information, J. VAN TONGELEN // Le Bourgmestre, D. DANVOYE

